















facilement accessible. Lorsqu'aucun expert ne peut être contacté rapidement, les journalistes qui couvrent le domaine de la santé dans une salle de rédaction pourraient également être une source d'information pour leurs collègues qui doivent couvrir rapidement un cas d'intimidation. La *Trousse média sur l'intimidation* qui réunit de l'information permettant de mieux comprendre cette problématique peut également être une source d'information utile<sup>10</sup>.

Les cas des jeunes victimes d'intimidation qui sont décédées par suicide au Québec dans la période couverte par cette analyse ont fait l'objet d'une plus grande couverture médiatique. De manière générale, l'intimidation est présentée comme un des éléments pouvant expliquer le suicide de ces jeunes. Quoique l'intimidation ou certaines conséquences qui en découlent puissent être considérées comme des facteurs de risque, elles ne doivent pas être présentées comme les causes uniques d'un suicide. En effet, les études s'étant intéressées au lien entre l'intimidation et le suicide ne permettent pas d'établir un lien de causalité<sup>8</sup>. De plus, le fait d'insinuer que l'intimidation soit la cause unique d'un suicide peut faire en sorte que le suicide soit perçu comme une réponse normale à l'intimidation vécue et peut détourner l'attention des autres facteurs de risque pouvant être associés au suicide<sup>8</sup> et de ceux à prendre en compte dans la prévention<sup>4</sup>. Des lignes directrices de la couverture médiatique du suicide ont d'ailleurs été développées au cours des dernières années en tenant compte des données probantes sur cette question<sup>11</sup>. Celles-ci mettent notamment l'accent sur l'importance d'éviter les détails (pour limiter l'imitation et le phénomène de contagion) et l'importance de mentionner les ressources d'aide disponibles.

Finalement, à l'instar d'autres types de violence, la manière dont l'intimidation est traitée dans la presse écrite peut contribuer à faire prendre conscience du fait qu'il ne s'agit pas d'un passage obligé et que différentes actions peuvent être menées pour la prévenir ou en contrer les effets<sup>6,9</sup>. Souligner les initiatives de prévention réussies et mettre l'accent sur les actions, réactions et interventions positives des témoins, des écoles ou de la communauté sont des exemples de messages à véhiculer dans la presse écrite à cet égard.

L'identification des ressources d'aide disponibles pour les auteurs, les victimes et leurs proches (ex. : lignes d'aide) peut également faire en sorte qu'il y ait de moins en moins d'intimidation et que les personnes impliquées puissent obtenir l'aide dont elles ont besoin.



Tableau 1 Synthèse des principaux constats de l'analyse de la couverture médiatique de l'intimidation

Éléments à considérer	Constats de l'analyse de la couverture médiatique	Messages clés
<b>Définir l'intimidation</b>	« <i>Le terme intimidation est généralement bien utilisé dans les articles traitant des jeunes. Il semble cependant y avoir une certaine confusion entourant ce terme dans les articles portant sur les adultes.</i> »	Puisque tous les gestes d'agression ne sont pas nécessairement des gestes d'intimidation, il est important de s'assurer que les informations disponibles ou présentées permettent de déterminer qu'il s'agit bel et bien d'un cas d'intimidation.
<b>Expliquer les causes possibles de l'intimidation</b>	« <i>Les motifs mentionnés pour expliquer les gestes d'intimidation sont la plupart du temps associés à des caractéristiques individuelles des victimes.</i> »	Il est réducteur de ne mentionner que des caractéristiques individuelles des victimes pour expliquer les gestes d'intimidation, sans avoir recours à d'autres facteurs explicatifs.
<b>Décrire les situations d'intimidation</b>	« <i>Différents qualificatifs peuvent être utilisés pour parler des auteurs et des personnes qui sont la cible d'intimidation.</i> »	Afin d'éviter d'étiqueter les personnes qui posent des gestes d'intimidation et de victimiser davantage celles qui en sont la cible, il est préférable d'utiliser des termes neutres (ex. : l'auteur des gestes, la personne qui en est la cible).
<b>Varié les points de vue</b>	« <i>La variété des sources consultées et de l'information présentée dans les articles permet de faire un récit assez complet des événements dans les articles traitant de personnes ayant subi ou posé des gestes d'intimidation ou de bien comprendre la problématique dans les articles de fond traitant de l'intimidation.</i> »	Afin de remettre en contexte les différentes situations d'intimidation pouvant faire l'objet d'une couverture médiatique et de les lier plus largement à la problématique de l'intimidation, il est pertinent de privilégier le recours aux experts et aux sources officielles et présenter différents éléments tels que les conséquences et les solutions applicables.
<b>Aborder le suicide dans un contexte d'intimidation</b>	« <i>Un certain nombre d'articles font mention du décès par suicide ou d'une tentative de suicide d'une personne victime d'intimidation. Certains passages parlant du décès par suicide de victimes d'intimidation mentionnent le moyen utilisé, font état du lieu où le suicide s'est déroulé ou de la découverte du corps.</i> »	Puisque le suicide est généralement multifactoriel, une situation d'intimidation ne peut être présentée comme étant la cause unique d'un suicide. Pour assurer un traitement médiatique adéquat du suicide, certaines recommandations doivent être considérées.
<b>Faire connaître les ressources d'aide</b>	« <i>Il faut souligner que les ressources d'aide disponibles pour les victimes ou leurs proches sont très rarement mentionnées dans les articles analysés.</i> »	Il est conseillé de mentionner que des ressources d'aide sont disponibles pour les victimes ou leurs proches.

Tiré de la Trousse média sur l'intimidation <https://www.inspq.qc.ca/intimidation/traiter-de-l-intimidation-dans-les-medias>, consultée le 5 juin 2019.

## Références

1. Vanderbosch, H., Simulioniene, R., Marczak, M., Vermeulen, A. et Bonetti, L. (2013). *The role of the media*. Dans P. K. Smith et G. Steffgen (Éd.), *Cyberbullying through the new media: Findings from an international network* (p. 99-118). New York, NY, US: Psychology Press.
2. Wayne, R. (2013). The Social Construction of Childhood Bullying Through U.S. News Media. *Journal of Contemporary Anthropology*, 4(1), 37-49.
3. Stopbullying.gov (s. d.). *Media guidelines for bullying prevention*. Consulté le 5 juin 2019 à l'adresse <https://www.stopbullying.gov/media/index.html>
4. National Center for Injury Prevention and Control (2014). *The relationship between bullying and suicide: What we know and what it means for schools*. Atlanta: National Center for Injury Prevention and Control. Consulté le 5 juin 2019 à l'adresse <https://www.cdc.gov/violenceprevention/pdf/bullying-suicide-translation-final-a.pdf>
5. Ministère de la Famille (2015). Ensemble pour contrer l'intimidation. *Une responsabilité partagée. Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018*. Direction générale des politiques, Ministère de la Famille. Consulté le 5 juin 2019 à l'adresse <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/plan-action-intimidation-2015.pdf>
6. Richards, T. N., Gillespie, L. K., & Givens, E. M. (2014). Reporting Femicide-Suicide in the News: The Current Utilization of Suicide Reporting Guidelines and Recommendations for the Future. *Journal of Family Violence*, 29(4), 453-463.
7. Lalande, G., Adams, N. et Brissette, L. (2014). Mémoire de l'Association québécoise de gérontologie (AQG) - Ensemble contre l'intimidation, présenté à la Ministre responsable des aînés et Ministre de la Lutte à l'intimidation. Montréal : Association québécoise de gérontologie. Consulté le 5 juin 2019 à l'adresse <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/2014-11-30.13-Memoire.pdf>
8. Rivara, F. et Le Menestrel, S. (2016). *Preventing bullying through science, policy, and practice*. Washington, DC: The National Academies Press.
9. Hoyle, L. P., Smith, E., Mahoney, C., & Kyle, R. G. (2018). Media Depictions of « Unacceptable » Workplace Violence Toward Nurses. *Policy, Politics and Nursing Practice*, 19(3-4), 57-71.
10. Institut national de santé publique du Québec (s. d.). Trousse média sur l'intimidation. Consulté le 5 juin 2019 à l'adresse <https://www.inspq.qc.ca/intimidation>
11. Association des psychiatres du Canada. (2017). *Lignes directrices de couverture médiatique du suicide : mise à jour 2017 de l'énoncé de politique de l'Association des psychiatres du Canada*. Association des psychiatres du Canada. Consulté le 5 juin 2019 à l'adresse <https://www.cpa-apc.org/wp-content/uploads/Media-Guidelines-Suicide-Reporting-FR-2018.pdf>

# Analyse de la couverture médiatique de l'intimidation dans la presse écrite québécoise

## AUTEURES

Dominique Gagné  
Geneviève Lesage  
Louise Marie Bouchard  
Direction du développement des individus et des communautés

## SOUS LA COORDINATION DE

Pierre Maurice, médecin-conseil

*Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.*

*Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca).*

*Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.*

Dépôt légal – 3<sup>e</sup> trimestre 2019  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN : 978-2-550-84544-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec (2019)

N<sup>o</sup> de publication : 2571